



République Française
Département des Yvelines
Commune de Goussonville

DELCCAS2025_005

Portant sur l'approbation du Conseil d'Administration du 8 avril 2025

Date de convocation : 16/09/2025

Nombre de membres en exercice : 8

Date d'affichage : 16/09/2025

Nombre de membres votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Président et Président du CCAS.

Nom Prénom Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
LEPINTE Fabrice <i>Président</i>	X			
BOISNARD Angélique <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Lucile <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Patrick <i>Conseiller</i>	X			
DHOOG Nina <i>Conseillère</i>	X			
GUADEBOIS Gaël <i>Conseiller</i>			X	
LEMAIRE Magali <i>Conseillère, élue aux affaires sociales</i>	X			
LOEDEC-BERRARD Annick <i>Membre</i>	X			

Est nommé secrétaire de séance : Nina DHOOG

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Vote

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Président,
Fabrice LEPINTE



La secrétaire de séance
Nina DHOOG



République Française
Département des Yvelines
Commune de Goussonville

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 25/09/2025

Publication ou notification du : 25/09/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).